

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 25 mai 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 2 juin 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. RODRIGUEZ Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

11

**TEMPS D'ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES/ÉTUDES –
TARIFS 2016-2017**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHËN, CAUCHE, DUMOND, ASTRE, RODRIGUEZ,
ELEFTHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport 12), TULOUP,
LATHUILIÈRE,*

*Membres excusés : MM. MOMIN (pouvoir à M. AKNIN),
PATTEIN (pouvoir à Mme GIORDANO), FUSARI (pouvoir à
Mme NOUHËN), NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN),
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), ALLES (pouvoir à
M. RODRIGUEZ), ASTIER (pouvoir à M. GILLET), GUERRY
(pouvoir à Mme CAMINALE),*

Membre absente : Mme GRÉLARD.

Mme MOUSSA, Adjointe au Maire, explique qu'il est soumis à l'approbation du conseil municipal les tarifs applicables aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et aux études.

Pour mémoire, la grille tarifaire applicable depuis la mise en œuvre des TAP est la suivante :

	TAP 1h30 (lundi ou vendredi)	TAP 45 min (mardi ou jeudi)	études (1h15)
Q.F.			
inférieur ou égal à 250 €	0,40 €	0,20 €	0,20 €
De 251 € à 400 €	0,60 €	0,30 €	0,30 €
De 401€ à 650 €	0,70 €	0,35 €	0,35 €
De 651 € à 900 €	0,80 €	0,40 €	0,40 €
De 901 € à 1.150 €	0,90 €	0,45 €	0,45 €
supérieur à 1.150 €	1,00 €	0,50 €	0,50 €

Majoration pour les non fidésiens de 20 %

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé une augmentation de 2 %. Les nouveaux montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	TAP 1h30 (lundi ou vendredi)	TAP 45 min (mardi ou jeudi)	études (1h15)
Q.F.			
inférieur ou égal à 250 €	0,41 €	0,20 €	0,20 €
De 251 € à 400 €	0,61 €	0,31 €	0,31 €
De 401€ à 650 €	0,71 €	0,36 €	0,36 €
De 651 € à 900 €	0,82 €	0,41 €	0,41 €
De 901 € à 1.150 €	0,92 €	0,46 €	0,46 €
supérieur à 1.150 €	1,02 €	0,51 €	0,51 €

Majoration pour les non fidésiens de 20 %

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (4 voix contre et 2 abstentions),
APPROUVE, pour l'année scolaire 2016-2017, une augmentation de 2 % des tarifs
applicables aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et aux études tel qu'indiqué ci-
dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI